

**MUNICIPALITÉ DE FRANQUELIN  
COMTÉ DE RENÉ-LEVESQUE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**PROCÈS VERBAL** de la séance régulière du conseil de la Corporation Municipale de Franquelin, du **20-02-2017**, 19hr00, au complexe municipal (2eme étage), 27, rue des Érables, sous la présidence de Monsieur Michel Lévesque, maire.

Étaient aussi présents :

<b>St-Pierre</b>	<b>Judith</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #01</b>
<b>Desjardins</b>	<b>Johanne</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #02</b>
<b>Grenier</b>	<b>Steeve</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #03</b>
<b>Légaré</b>	<b>Richard</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #04</b>
<b>Gagon</b>	<b>Claude</b>	<b>Conseiller</b>	<b>Siège #05</b>
<b>Girard</b>	<b>Catherine</b>	<b>Conseillère</b>	<b>Siège #06</b>

**Diane Cyr, Directrice-Générale/Secrétaire-Trésorière, est aussi présente**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur Michel Lévesque, maire, après avoir constaté que le quorum est respecté, ouvre la séance.

**Res : 2017-006**

**2.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère, et unanimement résolu que:  
L'ordre du jour soit et est accepté sans modification.

**Adoptée à l'unanimité.**

**PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

Présentation des résultats financiers de l'année 2016 par M. Éric Labrie, comptable agréé de la firme Mallette

**Res : 2017-007**

**a) Adoption des États financiers 2016**

Il est proposé par Steeve Grenier, conseiller, et unanimement résolu que :

Le dépôt des états financiers 2016 soit et est accepté;

Le rapport financier 2016 soit et est adopté tel que présenté par Monsieur Éric Labrie, comptable agréé de la firme Mallette.

**Rés. : 2017-008**

**3. DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 JANVIER 2017**

Il est proposé par Catherine Girard, conseillère, et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance régulière du 16 janvier 2017 soit et est adopté tel que présenté

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2017-009**

**4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE 2017-02**

Il est proposé par Claude Gagnon, conseiller et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt les listes de correspondance 2017-02

**Adoptée à l'unanimité.**

**Res : 2017-010**

**5. DÉPÔT DE LA LISTE CHÈQUES ET DÉBOURSÉS DIRECTS À ACCEPTER**

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère et unanimement résolu que :

D'accepter pour dépôt la liste de chèques de 4438 à 4472 et les déboursés directs de janvier 2017

**Adoptée à l'unanimité**

## 6. DÉPÔT D'AVIS DE MOTION

### AVIS DE MOTION

Aucun avis de motion à adopter

## 7. ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement à adopter

## 8. POUR INFORMATION

Taxes à recevoir au 2017-02-20

Arrérages : 14 010\$ Courant : 39 235 \$ Non échue : 274 889\$ Total de 328 134\$

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

Res : 2017-011

### a) Émission d'un crédit pour la taxe au déficit

Attendu que : Les résultats de l'année 2016 sont maintenant connus

Attendu que : Suite à ces résultats le déficit accumulé de la Municipalité de Franquelin est entièrement réglé

Attendu que : Au vu de ces informations, Mme Diane Cyr directrice générale a recommandé aux membres du conseil d'émettre un crédit annulant la taxe instaurée en 2017 pour paiement du déficit, nommée : Taxe au déficit, puisque le déficit est maintenant nul.

Il est proposé par Steve Grenier, conseiller et unanimement résolu que :

Le conseil demande à Mme Diane Cyr, directrice générale, d'émettre un crédit équivalent à la "Taxe au déficit" qui avait été appliquée sur les comptes de taxe 2017

Que ce crédit soit émis dans le meilleur délai possible et rétroactif au 1er janvier 2017

Que dépendamment des situations ce crédit soit appliqué sur le compte et déduit de celui-ci. Si les taxes sont payées en totalité, qu'un crédit demeure au compte et soit applicable sur la prochaine taxation ou qu'un chèque soit émis, si le citoyen en fait la demande.

**Adoptée à l'unanimité**

Res : 2017-012

### b) Engagement de Mme Annie Fortin, agente administrative

**ATTENDU QUE :** Un avis est paru par affichage, par Facebook, sur le site web de la municipalité, ainsi que sur le site d'Emploi-Québec dans le but de pourvoir un poste d'agente administrative au sein de la municipalité;

**ATTENDU QUE :** Suite à cet offre d'emploi, 16 candidatures ont été reçues ;

**ATTENDU QUE :** Suite à une pré-sélection il restait 06 candidats en liste. Les 06 candidats en liste ont été demandés pour une entrevue avec un comité composé de 03 personnes ;

**ATTENDU QUE :** Lors de ces entrevues, seulement 05 personnes sur les 06 invitées se sont présentées ;

**ATTENDU QUE :** Les membres du comité ont reçu les 05 personnes et ont émis leur recommandation suite à ces entrevues

Il est proposé par Judith St-Pierre, conseillère et unanimement résolu:

**QUE :** La candidature de Mme Annie Fortin, soit et est retenue pour combler le poste d'agente administrative.

**QUE :** Mme Annie Fortin débute son emploi à compter du 13 février 2017 pour une période de probation de 03 mois, se terminant le 13 mai 2017.

**QU' :** À la suite de cette période de probation, les membres du conseil municipal, évalueront le rendement de Mme Annie Fortin et statueront sur la pertinence de lui offrir un contrat permanent.

**QU' :** Advenant que le conseil, juge, pour tout motif raisonnable que le rendement de Mme Annie Fortin ne convient pas aux attentes de la Municipalité, la Municipalité pourra à ce moment-là mettre fin à l'emploi sur avis d'une semaine, tel que requis par la loi. Toute indemnité devant lui être versée de par la loi, lui sera remise dans les délais impartis

**QUE :** Le salaire de Mme Annie Fortin soit et est fixé à 17.50\$/heure pour une période de 32 heures/semaine

**Adoptée à l'unanimité**

Res : 2017-013

**c) Dem. de réduction de couverture assurances – Friture Centre des Loisirs**

Attendu que : Le casse-croûte situé dans le centre des Loisirs n'est plus en exploitation de manière commerciale

Attendu que : Lorsque les organismes ont besoin des équipements de cuisine, ils n'utilisent pas le système de friture commercial

Attendu que : Une prime supplémentaire nous est chargée pour être protégé contre les événements pouvant survenir suite à l'utilisation de la friture.

Pour toutes ces considérations, il est proposé par Richard Légaré, conseiller et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin mandate la directrice générale/secrétaire-trésorière, Mme Diane Cyr, afin que celles-ci avise les assureurs des modifications suivantes à apporter aux couvertures d'assurances de la Municipalité de Franquelin et ce en date de la présente résolution :

Annuler la prime couvrant la friture dans le Centre des Loisirs – 14 des Érables Franquelin, désigné comme la situation #03 dans notre police d'assurances

**Adoptée à l'unanimité**

Res : 2017-014

**d) Regroupement Québec en Santé – Résolution appui**

**Attendu que :** La Municipalité est en accord avec les revendications faites auprès du Gouvernement par le Regroupement pour un Québec en santé, relativement à certaines mesures à prendre afin de rendre le Québec en meilleur santé;

Il est proposé par Johanne Desjardins, conseillère et unanimement résolu que :

La Municipalité de Franquelin appui le Regroupement pour un Québec en santé dans ses démarches et dans ses demandes auprès du Gouvernement à l'effet de :

Poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

D'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécoises et des Québécois;

**Adoptée à l'unanimité**

**10. PERIODE DE QUESTIONS**

Les gens présents sont invités à poser leurs questions, Monsieur le maire, leur donne les réponses appropriées

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Rés : 2017-015

Il est proposé par Richard Légaré, conseiller, et unanimement résolu que la séance soit et est levée à 20h00

---

Michel Lévesque, Maire

---

Diane Cyr  
Directrice-Générale  
Secrétaire/Trésorière